



Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19 JUIN 2026

ID : 085-200061265-20260618-2026_4_12-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 25

DELIBERATION
DL CIAS 2026-4-12

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 19 JUIN 2026
- la publication le : 19 JUIN 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 10 juin, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Madame Maryse AUGUIN.

Conseillers présents : Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Marie-Thérèse BONNEAU, Guillaume BOSSARD, Isabelle CATTEAU, Christophe CABANETOS, Raphaël FARTURA, Catherine FONTENEAU, Thierry FOURNIER, Bérangère GARRAUD, Chantal GUILBAUD, Catherine LAHAYE-THOUZEAU, Pascale MACE, Jean-Noël MANDIN, Sandrine MARCHAL, Sylvie MERIEAU, Nicolas MICHON, Philippe MORICEAU, Éric PEYTHIEU, Claudia POIREAU, Myriam REMAUD, Patricia ROUVREAU, Jocelyne TERRIEN, Yann THOMAS, Claude VILLAIN.

Conseillers absents et excusés : Jean-François BIRON, François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Vincent ELINEAU.

Pouvoirs : François BLANCHET à Hervé BESSONNET, Vincent ELINEAU à Claude VILLAIN.

Guillaume BOSSARD est désigné secrétaire de séance.

**Désignation de représentants du CIAS
à la Conférence des Financiers**

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, présidée par le Conseil Départemental, vise à définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives destinées aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Elle a pour objectifs :

- de coordonner les financements dédiés à la prévention de la perte d'autonomie,
- de fédérer les acteurs locaux,
- et d'assurer une cohérence d'ensemble des actions développées sur le territoire.

Elle accompagne également le développement de l'habitat inclusif, en soutenant les projets de vie sociale et partagée ainsi que les investissements nécessaires à la mise en œuvre de solutions d'habitat innovantes, adaptées aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Par courrier en date du 20 avril 2026, le Département de la Vendée a sollicité le CIAS afin que celui-ci soit associé aux travaux, au suivi et aux décisions de la Conférence des financeurs, et ainsi qu'il en devienne membre.

Au regard des compétences exercées par le CIAS, notamment en matière d'action sociale en faveur des personnes âgées et de développement de projets territoriaux, cette participation apparaît particulièrement pertinente.

Le Président sollicite donc le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales afin de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant afin de participer à cette instance qui se réunit en moyenne quatre fois par an à la Roche sur Yon.

Est soumise la candidature suivante : Yann THOMAS

Il est proposé au Conseil d'Administration de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants du CIAS au sein de la Conférence des Financeurs et d'approuver la délibération suivante :

**Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-21,

Vu Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6 et suivants,

Vu la loi n° 2015-1776 relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015,

Vu la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie,

Vu la délibération n°2025 03 02 du 5 juin 2025 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 2026 03 07 du 9 avril 2026 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération fixant la composition du Conseil d'Administration du CIAS,

Vu la délibération n° 2026 04 14 du 30 avril 2026 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant élection des membres élus du CIAS,

Vu l'arrêté ARSG2026 050 du 12 mai 2026 du Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération portant désignation des membres du CIAS,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'Administration du CIAS en date du 28 mai 2026,

Considérant l'intérêt pour le CIAS d'être représenté au sein de cette instance,

Considérant que Monsieur le Président de séance du CIAS a invité les membres du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,

Considérant les candidatures soumises,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : DÉCIDE à l'unanimité de ne pas désigner le représentant du CIAS au sein de la Conférence des Financeurs au scrutin secret ;

Article 2 : DÉCIDE de désigner à l'unanimité Yann THOMAS comme représentant du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au sein de la Conférence des Financeurs ;

Article 3 : AUTORISE les représentants désignés à représenter le CIAS au sein de la Conférence des Financeurs et à participer aux votes ;

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19 JUIN 2026

ID : 085-200061265-20260618-2026_4_12-DE

Article 4 : PRÉCISE que ce représentant aura pour mission de relayer les informations et décisions prises au sein de la Conférence des Financeurs auprès du CIAS et que cette désignation est valable pour la durée du mandat en cours, sauf modification ultérieure ;

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, Madame la Vice-Présidente, à notifier la présente délibération au Département de la Vendée et à prendre tout acte en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Guillaume BOSSARD

Givrand, le 18 juin 2026,

La Vice-Présidente du CIAS,

Maryse AUGUIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.